

édito

L'éducation est l'un des fondements de notre ville et de sa cohésion sociale. Depuis plusieurs années maintenant, nous avons placé la réussite éducative de toutes les jeunes nantaises et de tous les jeunes nantais au cœur de notre projet municipal.

Pour réaffirmer fortement cette priorité, nous avons construit la Charte nantaise de la Réussite éducative avec tous les membres de la communauté éducative, tous les acteurs qui interviennent durant tous les temps de vie des enfants : l'Éducation nationale bien sûr, mais aussi les parents, les associations sportives, culturelles et de loisirs, les professionnels et les éducateurs. Signée en mai 2014, cette charte est un socle de valeurs communes et partagées. À Nantes, nous donnons la priorité à la réussite éducative parce qu'il en va de l'intérêt des enfants et de leurs constructions. À Nantes, nous souhaitons permettre à chaque enfant d'avoir les mêmes chances de réussir que les autres, nous tenons à créer les conditions favorables à l'apprentissage et à l'épanouissement des jeunes nantais.

À l'automne dernier, avec l'ensemble des partenaires éducatifs et dans la continuité de la Charte nantaise de la Réussite éducative, nous avons construit notre Projet éducatif de territoire « Bien grandir à Nantes ». Favoriser la réussite éducative en réduisant les inégalités sociales et territoriales, en valorisant les compétences des enfants et en associant les familles ; assurer une cohérence et une qualification de l'offre éducative sur tous les temps de la vie de l'enfant ; et renforcer la continuité éducative en direction des adolescents sont les trois piliers de ce projet ambitieux qui sera mis en œuvre au cours de ce mandat au bénéfice de tous les jeunes nantais, de la petite enfance à l'adolescence.

Pour découvrir ce projet et le partager, je vous donne rendez-vous à toutes et à tous le 2 avril à 16h à la Résidence Port Beaulieu, boulevard Vincent Gâche. Cette 3^e conférence nantaise de la Réussite éducative nous permettra d'échanger collectivement sur notre Projet éducatif de territoire, acte fondateur pour l'avenir de nos enfants.

Myriam Naël,
Adjointe au Maire
déléguée à l'éducation, à la réussite éducative,
et à la politique de la Ville

À la rencontre des auteurs de jeunesse

Pour intéresser les enfants à la littérature et leur donner le goût de la lecture, la Ville de Nantes organise des rencontres entre des auteurs-illustrateurs jeunesse et des élèves des écoles nantaises.

Du 3 au 5 mars, une centaine d'élèves des écoles élémentaires Marsauderies, Grand Carcouët et Sully rencontreront Jean-Marc Mathis, un auteur-illustrateur de jeunesse. Ils pourront dialoguer avec lui et lui poser toutes leurs questions sur ses histoires, ses personnages, sa façon de dessiner, d'écrire... Une séance qui implique que les enfants aient lu certains de ses livres. « Cela permet aux enfants de mieux connaître les coulisses de la création littéraire. C'est aussi l'occasion pour les auteurs-illustrateurs de lire un de leurs livres ou de montrer des illustrations originales », explique Hervé Moëlo le responsable du centre de ressources lecture-écriture de la Ville de Nantes.

Trois autres auteurs sont au programme en 2015 :

- Philippe Lechemier du 4 au 6 mai dans les écoles Françoise-Dolto, George-Sand et Le Baut ;
- Malika Doray du 19 au 20 mai dans les écoles Batignolles, Bottière, Georges-Brassens, Marsauderies, Molière, Sarah-Bernhardt et Urbain-Le-Verrier ;
- Charles Dutertre du 26 au 28 mai dans les écoles Châtaigniers, Charles-Lebourg, Léon-Say et Le Baut.

Pour prolonger ces rencontres, les parents sont invités à échanger avec ces auteurs :

- mercredi 4 mars à 15h au centre socioculturel de la Pilotière, 31 rue des Platanes,
- mercredi 6 mai à 15h à la médiathèque Luce-Courville, 1 rue Eugène Thomas,
- mercredi 20 mai à 15h à la bibliothèque associative 1001 pages, 478 route de St-Joseph,
- mercredi 27 mai à 15h à l'espace lecture Malakoff, 1 bis boulevard de Berlin.

Pour en savoir plus, Centre de ressources lecture-écriture, tél. : 02 40 29 29 46.



www.nantes.fr
ALL NANTES 02 40 41 9000

info PARENTS

VILLE DE Nantes



LA RENTRÉE
SCOLAIRE
DES TOUT-PETITS

Rentrée scolaire des tout-petits en septembre 2015

Inscription dès le 23 février dans les écoles

Votre enfant né en 2012 entrera pour la première fois à l'école en septembre prochain. Une étape importante pour lui et pour vous qu'il vous faut préparer dès la fin du mois de février prochain. Voici comment.

- Pensez à inscrire votre enfant né en 2012 auprès de la direction de l'école dont il dépend. Pour cela, munissez-vous de votre livret de famille, du carnet de santé de votre enfant, d'un justificatif de domicile (taxe d'habitation 2014 à l'adresse actuelle ou attestation d'assurance habitation et quittance de loyer, bail ou facture d'électricité...) ainsi que de votre numéro d'allocataire de la CAF de Loire-Atlantique.
- Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une autre école que celle dont vous dépendez, vous devez demander une dérogation auprès de l'établissement souhaité et l'adresser à la mairie. Attention ! Aucune demande ne sera prise en compte avant le 15 mars.
- Vous pouvez aussi préinscrire votre enfant né en 2013 dans l'école dont il dépend. Vous recevrez confirmation de l'inscription en juin, sauf pour les écoles situées en zone d'éducation prioritaire. Si votre enfant ne peut être accueilli dans cette école, vous recevrez la liste des établissements de votre quartier susceptibles de l'inscrire (l'inscription est prioritairement accordée aux enfants de plus de 3 ans). L'année suivante, votre enfant pourra réintégrer l'école dont il dépend, sauf demande particulière de votre part.
- Pour connaître l'école dont votre enfant dépend : www.nantes.fr, rubrique e-démarches (enfance-éducation).

Santé, allergie

- Si votre enfant est allergique à certains aliments, signalez-le au directeur d'école afin que le service de santé scolaire de la Ville de Nantes établisse un projet d'accueil individualisé. Des repas de substitution seront proposés à votre enfant, sans surcoût.
- Si votre enfant présente des troubles de la santé, informez-en le directeur afin qu'un suivi puisse être mis en place par le service de santé scolaire.



Le goûter, un repas à part entière

Le goûter pris en fin d'après-midi est une institution et son intérêt nutritionnel pour l'enfant n'est plus à démontrer. Trois raisons de le plébisciter :

- 1 - éviter un dîner trop copieux qui réduit très souvent l'appétit au petit déjeuner du lendemain matin,
- 2 - compléter les apports nutritionnels spécifiques de l'enfant en pleine croissance (calcium, énergie, hydratation),
- 3 - faire une pause plaisir après une journée d'école ou d'activités.

Et à l'école ?

Pas toujours simple de suivre ces conseils quand on prend son goûter à l'école et bien difficile de détrôner les gâteaux qui figurent en tête des consommations. On peut toutefois les remplacer, de temps en temps, par des fruits, des pains aux multiples saveurs. La briquette de jus de fruits sans sucre ajouté incitera l'enfant à boire, son hydratation étant parfois insuffisante les jours d'école. Quant au produit laitier, il est souvent le grand absent du goûter à l'école... alors ne l'oublions pas au dîner.

Le goûter idéal

- Un produit céréalier (pain, biscottes,...) ou un fruit
- Une boisson : eau, lait, jus de fruits...
- Un produit laitier : lait, fromage, yaourt, fromage blanc...



Tarifs périscolaires 2015

Les tarifs des accueils périscolaires ont changé le 1^{er} janvier 2015. Identiques, les tarifs des accueils du matin et du soir varient selon votre quotient familial de 0,34 € à 2,77 € par enfant.

La prestation du midi comprend le repas, l'encadrement et les activités de l'interclasse, sur une durée de 2h. Son tarif s'échelonne de 0,76 € à 5,55 € par enfant. Le coût moyen de cet accueil du midi est en réalité de 13,73 €. La différence entre ce coût et ce qui vous est facturé est prise en charge par la Ville.



Exemples de QF	Tarifs 2015	
	Matin/soir	Midi
350	0,34	0,76
440	0,35	0,77
556	1,04	2,41
626	1,35	3,13
770	1,70	3,87
930	1,92	4,34
1200	2,08	4,70
1463	2,23	5,02
1762	2,35	5,19
2100	2,50	5,37
2500	2,72	5,52
2600	2,77	5,55

Pour calculer votre nouveau tarif, munissez-vous de votre quotient familial et connectez-vous à www.nantes.fr, rubrique e-démarches (enfance-éducation).

Calendrier des factures périscolaires

Si vos enfants fréquentent l'accueil périscolaire, cinq factures par an vous sont adressées :

- pour septembre et octobre > facture en décembre à régler début janvier ;
- pour novembre et décembre > facture en février à régler début mars ;
- pour janvier et février > facture en avril à régler début mai ;
- pour mars et avril > facture en juin à régler début juillet ;
- pour mai et juin > facture en août à régler début septembre.

Si vous souhaitez contester votre facture, contactez le service accueil scolaire et périscolaire au 02 40 41 94 42.

Les e-démarches périscolaires sur nantes.fr

Vous pouvez faire ou suivre vos démarches administratives 24 heures/24 et 7 jours/7 :

- créer et consulter votre dossier périscolaire,
- signaler un changement de coordonnées,
- mettre en place ou supprimer un prélèvement automatique,
- simuler votre tarif.